



N° 133/2022

FOLIO 261

Trèbes.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI N° 2

Monsieur FAU Frédéric

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU les articles L. 2212.1, L. 2212.2, L. 2213.1 et L. 2213.3 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de stationnement sur la voie publique ;

VU le Code des transports ;

VU la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

VU le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016, fixant la composition de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise ;

VU la demande formulée par M. **FAU Frédéric** « société Le Petit Train Trébéen » en vue d'exploiter une autorisation de stationnement sur la commune de TRÈBES ;

VU la cession à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n°2 détenue par M. CAPARROS Christophe au profit de M. FAU Frédéric ;

VU la demande en date du 1^{er} juin 2022 de M FAU Frédéric d'un changement de véhicule ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur FAU Frédéric, né le 14 juin 1972 à Carcassonne (11), domicilié 7 rue Montségur -11800 TRÈBES, titulaire de la carte professionnelle de taxi n°01120120401, est autorisé à exploiter et à stationner un taxi, de marque PEUGEOT, **type Partner, immatriculé EQ-234-EQ**, sur la commune de Trèbes, en contrebas de l'avenue Pierre Curie, côté MAF, en attente de la clientèle, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

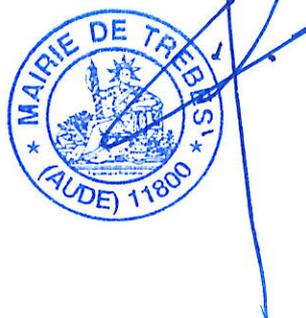
ARTICLE 2 : La présente autorisation de stationnement porte le n°2.

ARTICLE 3 : Le maire de la commune de TRÈBES, toute personne habilitée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Narbonne,
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de la gendarmerie de TRÈBES,
- M. FAU Frédéric

Trèbes, le 12 juillet 2022

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Publié le : ... 12 juillet 2022